

Sommaire

- 1- Déclaration CAPN
29^{ème} base
- 2- Calcul CCF
- 3- Bac Pro et ensuite ?
- 4- Réforme des
retraites
- 5- Circulaire de
rentrée 2013
- 6- France Culture

**I- DECLARATION CAPN 29EME BASE DU 14 JUIN 2013**

Tout d'abord, nous tenons à remercier à nouveau les personnels des services B2-4 et B2-3, pour la mise à disposition des documents et la disponibilité avec laquelle ils répondent à nos demandes.

Pour le premier point à l'ordre du jour, à savoir l'étude du tableau d'avancement à la Hors classe des collègues PLP :

Le SNETAA FO rappelle qu'il est favorable à une échelle indiciaire allant jusqu'à l'indice terminal de la hors classe permettant au plus grand nombre de PLP de l'atteindre. Cela est d'autant plus important dans une période où le blocage des salaires des fonctionnaires se fait durement ressentir.

Il est à remarquer, que pour nos collègues gérés par la 29^{ème} base, le calcul du barème favorise l'ancienneté, à la différence de ce qui se pratique en métropole, avec autant de barèmes que d'académies et avec l'introduction du mérite que nous dénonçons. Malgré cela, sur un contingent de 44, 21 des promotions proposées concernent des collègues au 10^{ème} échelon.

Concernant les détachements qui nous sont proposés aujourd'hui :
Plusieurs constats nous alertent :

- 60 demandes sur 98 concernent la discipline STMS (61%), discipline où les entrées au mouvement inter restent encore difficiles sur des académies qui recrutent beaucoup par détachement excepté les académies d'Ile de France.

- 22 demandes concernent les profs des écoles (22%) avec des demandes surprenantes.

- 13 demandes concernent les certifiés (13.2%)

Bien que la procédure du détachement permette d'offrir des possibilités de mobilité professionnelle, les élus SNETAA FO vont se positionner en contre, sur vos propositions d'accueil dans l'Éducation Nationale, à partir du moment où l'entrée est prévue dans des disciplines et des académies bloquées pour nos collègues PLP titulaires au mouvement inter académique, à l'identique de l'an dernier.

Les élus SNETAA FO renouvellent leurs interrogations sur des avis « favorables » donnés par le corps d'inspection, à des personnes n'ayant aucune expérience de l'enseignement et justifiés par la seule expression « semblent motivées »!

Le SNETAA FO émet également les plus fortes réserves sur les détachements de certifiés dans des disciplines sinistrées chez les PLP (électrotechnique par ex.). Rappelons que les PLP payent déjà un lourd tribut aux surplus de certifiés dans les mêmes disciplines empêchant les PLP de muter.

Nous vous remercions de votre attention.

II- CCF : CALCULEZ CE QUE L'ETAT VOUS DOIT !

Le CCF est aujourd'hui en place, nous n'approuvons donc pas sa lourdeur et le surcroît de travail qu'il occasionne. Nous estimons donc que malgré notre opposition répétée que tout travail mérite salaire.

C'est pourquoi le SNETAA s'est battu pour en obtenir son indemnisation. On peut toujours dénoncer, être contre et ne rien avoir.

PAIEMENT DE L'INDEMNITE CCF - GRILLE DE CALCUL AUTOMATISEE

A télécharger sur notre site www.snetaa.org

Cette grille permet le calcul automatique du montant de l'indemnité due en fonction du nombre d'élèves et du nombre d'épreuves ou sous-épreuves. Elle pourra éventuellement être remise à votre chef d'établissement et vous permettre de vérifier l'application réglementaire de cette disposition.

L'obtention de cette indemnité est le résultat d'une négociation imposée par le SNETAA-FO pour reconnaître la charge de travail induite par l'évaluation en CCF. Elle n'est en rien notre reconnaissance du CCF.

Montant de l'indemnité CCF

Un **taux de base** qui varie en fonction du nombre d'élèves dans la classe : **111 euros** pour les années suivantes. **Une indemnité versée pour chaque épreuve ou sous-épreuve prévues par les référentiels**, pour tous les CAP, BEP, BAC PRO.

INDEMNITE CCF PAR EPREUVE OU SOUS EPREUVES	Jusqu'à 15 élèves	De 16 à 24 élèves	à partir de 25 élèves
Indemnité 2011/2012	111	126	136

Pour rappel, le Conseil Supérieur de l'Education du 11 mars 2010 s'était exprimé favorablement sur les modalités d'épreuves de **l'Enseignement Général** qui se déroule en CCF sauf pour l'épreuve de Français/histoire-géo/EC qui a lieu en contrôle ponctuel.

Le **SNETAA-FO** ne siège plus au C.S.E. depuis 2001. Il n'a donc pu s'exprimer au sein de cette instance.

Le **SNETAA-FO** ne cautionne pas ce vote.

III- BAC PRO ET ENSUITE ?

Le Baccalauréat professionnel contribue largement avec ses 188000 lauréats en 2012 à atteindre l'objectif de 80% d'une classe d'âge au niveau bac.

Pour la petite moitié des titulaires du Bac pro qui souhaitent poursuivre des études supérieures c'est le début de la galère. La poursuite d'étude la plus raisonnable se situe en STS ou IUT.

Les places dans ces structures sont trustées par les bacheliers généraux ne pouvant prétendre aux grandes écoles, mais voulant profiter d'un encadrement pédagogique et de débouchés professionnels attractifs.

Dépités, certains de ces jeunes Bac pro s'inscrivent à l'université dans des formations auxquelles ils ne sont pas préparés et qui les conduisent inmanquablement à l'échec.

Le **SNETAA-FO** avait obtenu du Ministère de l'Education Nationale (MEN) que les Professeurs de Lycée Professionnel (PLP) puissent enseigner dans les STS ainsi que la création de STS en LP. Les rectorats font preuve d'une inertie coupable pour assurer la survie des lycées technologiques.

Par ailleurs, si les régions accaparent la carte des formations, comme le prévoit le texte sur la refondation de l'école, nul doute que les régions friandes d'apprentissage vont favoriser la création de STS en apprentissage.

Le **SNETAA-FO** a, depuis janvier, initié de nombreuses actions (*grèves, audiences : recteurs, présidents de région, préfets de région, députés*) pour que le gouvernement abandonne ce projet de loi. Il faut continuer à lutter pour sauver la formation professionnelle initiale publique et laïque menacée par le projet de loi Peillon dont la méconnaissance de la Voie Professionnelle est flagrante (notre ministre semble ignorer qu'existent des cours d'enseignements généraux dans nos LP !!!).

IV- REFORME RETRAITES 2013 : LEGITIME DEFENSE

Après les rapports du COR de décembre 2012 et de janvier 2013, après le rapport Moreau de ces derniers jours, la machine à intox est repartie.

Les bruits les plus divers circulent et en particulier sur l'allongement de la durée d'assurance exigée pour le taux plein (DATP) qui pourrait être progressivement allongée jusque 44 ans

(176 trimestres) et sur le « rapprochement des régimes privé et public » présenté comme équitable.

Allongement de durée de cotisation

L'âge légal de la retraite est actuellement de 62 ans.

Pour les enseignants (5 ans d'études après le bac + 41 ans et demi de cotisation) l'âge réel de départ sans décote est aujourd'hui d'environ 67

ans. C'est déjà insupportable pour la majorité d'entre eux ; l'allongement à 44 ans de cotisation reporterait cet âge à 69 ans.

C'est inacceptable !

L'enseignant qui partirait à l'âge légal de 62 ans verrait son taux de pension chuter de 75 % à 47,3 %.

Alignement du public sur le privé : C'est non parce que ce serait du vol

En entrant dans la fonction publique, le fonctionnaire accepte d'être au service de l'Etat et de ses concitoyens pendant toute sa carrière. Cet engagement se traduit par un salaire à diplôme égal d'environ 20 % inférieur au salaire correspondant dans le privé mais engage l'Etat à lui verser sa pension après sa fin de carrière. C'est d'ailleurs pour cela qu'il n'y a jamais eu de caisse de retraite des fonctionnaires d'état.

Notre pension est un salaire différé. Nous l'avons déjà payée, d'autant plus que nous versons une contribution supplémentaire à l'état. Celle-ci vient d'ailleurs d'être scandaleusement augmentée de 37,6 % entre 2010 et 2020 (de 7,85 % à 10,80 %).

La garantie de l'emploi qui nous était accordée (jusqu'à la loi sur la mobilité mise en place par le gouvernement précédent) et la référence à l'indice de l'échelon terminal (les 6 derniers mois) ainsi que le taux plein à 75 % font partie de ce contrat.

Modifier ces clauses serait un reniement indigne de la parole de l'Etat

De plus le mode de calcul des trimestres n'est pas comparable puisque dans le privé le salaire d'un mi-temps suffit à comptabiliser 4 trimestres par an alors que dans le public tout temps partiel est proratisé (un mi-temps n'attribue que 2 trimestres par an dans le calcul de la pension civile).

Et pourtant on assiste actuellement à un concert de mensonges orchestré pour accréditer l'idée que les fonctionnaires retraités sont des privilégiés. Le taux de remplacement moyen (rapport entre la retraite et le salaire) est quasiment identique dans le privé et dans le public (0,9 % d'écart mais on oublie de dire que le rapport entre le nombre de cadres et le nombre total des salariés dans le public est beaucoup plus élevé que dans le privé). C'est le COR qui le dit.

Cela signifie qu'il est faux de prétendre qu'un retraité fonctionnaire est avantagé par rapport à son équivalent dans le privé.

C'est pourquoi avec le SNETAA-FO et sa confédération, actifs et retraités doivent s'opposer à toute dégradation du statut des fonctionnaires en activité ou rayés des cadres.

Il y va de votre retraite et de celle de vos enfants.

Avec le SNETAA-FO, dites non à cette trahison.

**RENDEZ – VOUS EN SEPTEMBRE POUR
FAIRE ENTENDRE VOTRE VOIX**

V- RENTREE 2013 - CIRCULAIRE D'ORIENTATION ET DE PREPARATION

La circulaire de rentrée 2013 est un plaidoyer pour la loi d'orientation et de programmation pour l'Ecole, en soi une intention politique, en plein examen par le Parlement et dont la date de publication au Bulletin officiel n° 15 du 11 avril n'est pas un hasard.

(http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=71409)

Déclinée en cinq grandes priorités, la première priorité développée est la formation des enseignants. **La volonté affichée ici est de s'inscrire a contrario du précédent gouvernement.**

Pour l'instant, le flou persiste quant aux modalités qui seront mises en place concrètement pour la formation mais surtout les référentiels ne sont pas encore finalisés à ce jour.

La circulaire précise que les suppressions d'emplois sont terminées, c'est-à-dire que les postes d'enseignants partant à la retraite seront remplacés. Pour le **SNETAA-FO**, c'est un début mais nettement insuffisant si l'on considère plusieurs éléments :

- Les classes regroupées et surchargées de nos collègues,
- Les moyens supprimés à la voie professionnelle dans le calcul des DHG (dotations horaires globales),
- Le nombre de places offertes aux concours réservés qui vont laisser nombre de contractuels sur le bord du chemin,
- La non ouverture aux concours, qu'ils soient interne, externe ou réservé dans certaines disciplines.

Le **SNETAA-FO** le dit haut et fort : Monsieur le Ministre, donnez les moyens nécessaires à l'école, payez les enseignants à la hauteur de leur travail, et vous pourrez alors envisager une « évolution en profondeur des pratiques professionnelles et une amélioration significative du bien-être à l'école ».

Le collège : on aurait pu se réjouir de l'abrogation de la loi dite Cherpion qui prévoyait l'entrée en apprentissage des élèves à partir de l'âge de 14 ans.

Le dispositif demeure dans le Code de l'Education sous sa forme préexistante, le DIMA (Dispositif d'insertion pour les Métiers en Alternance), il accueillera les élèves à partir de l'âge de 15 ans en CFA. Rien n'est dit à propos des élèves qui pourraient être accueillis en lycée professionnel, sauf le maintien des « e prépa-pro. Pour le SNETAA FO, il s'agit d'une manière d'ostraciser l'enseignement professionnel qui va passer aux régions et de ne pas reconnaître le travail effectué par ses enseignants.

L'année 2013/2014 étant définie par la circulaire comme une année transitoire, l'avenir verrait se renforcer d'une liaison plus étroite entre l'école et le collège. Pourquoi pas aussi entre le collège et le lycée ? Allons-nous vers un cycle de détermination troisième-seconde ?

Ce serait l'affirmation de la fin de la seconde professionnelle et d'une seconde à options dans un lycée unique, qui est sous-entendue dans les déclarations du ministre. Les élèves en difficulté vers l'apprentissage et les autres dans un parcours unifié.

Le SNETAA-FO dit NON !

Les SEGPA : la circulaire de rentrée confirme l'existence des SEGPA et EREA dont les « *missions sont maintenues* ». Jusqu'à quand et quelles missions sachant que la professionnalisation et donc la préparation à un métier n'existe plus et que les enseignants ont obligation aujourd'hui d'enseigner dans le cadre de « champs professionnels » très large ? Ce que le **SNETAA-FO** réclame, c'est le retour au sein des SEGPA à une véritable préparation professionnalisante à un CAP, premier diplôme qualifiant pour les élèves.

La circulaire confirme le rôle des conseils régionaux pour ce qui concerne la carte des formations. Nous répétons ici notre opposition à l'article 18 de la loi Peillon qui constitue pour notre organisation le désengagement de l'état dans la formation d'une partie des élèves. Selon la circulaire, c'est « valoriser la voie professionnelle » que d'identifier *au moins un campus des métiers et des qualifications par académie*.

Le campus des métiers, c'est :

- la mixité des parcours,
- la mixité des publics,
- la soumission aux régions et aux branches professionnelles.

LE SNETAA-FO DIT NON !

Enfin, le combat contre les dispositifs d'exception, type ECLAIR n'est pas terminé puisque non abrogé.

Une circulaire « *d'anticipation* », ce dernier mot est employé plusieurs fois, sans surprise, qui préjuge du vote par le Parlement, qui confirme les craintes contenues dans la loi Peillon sur l'avenir de la voie professionnelle, des élèves de cette voie et des Professeurs de lycée professionnels.

Le SNETAA-FO dit NON !

VI- FRANCE CULTURE : LE SNETAA DEFEND L'ACCES DES BAC PRO AU BTS

Le projet de loi sur l'enseignement supérieur, examiné depuis la mi-juin 2013 par les sénateurs, semblait être à priori un texte inoffensif.

Il n'était pas inutile d'en débattre à France-Culture, le 19 juin, dans le cadre de l'émission « Du grain à moudre ».

Hervé Gardette avait invité :

-Jean-Pierre Vidal, président de l'Union des présidents de Conseil d'IUT (UNPIUT) ;

-Ugo Palheta, sociologue ;

-Jean-Pierre Ardon, Secrétaire National du **SNETAA-FO**.

L'émission aborde pendant 40 minutes le sujet sous de multiples aspects.

Le **SNETAA-FO** a fait un rappel historique de la Voie Professionnelle et a rappelé nombre de ses mandats en la matière :

- Evolution du parcours du CAP à la Licence Pro, le Bac Pro et le BTS ;
- Nécessité simultanée de l'élévation des qualifications avec les entreprises ;
- Rénovation de la Voie Professionnelle ;
- Evolution du statut des PLP qui intégrait la possibilité d'enseigner en BTS ;

- Aide personnalisée en Bac Pro pour préparer une poursuite d'orientation en BTS (2h hebdomadaire) ;
- Besoin d'orientation en fin de 3^{ème} vers le LP, pour tous les élèves qui le souhaitent et pas seulement ceux en difficulté scolaire ;
- Classes d'adaptation nécessaires ou classes passerelles pour les élèves de Bac Pro voulant continuer en BTS.

Retrouvez et écoutez le podcast, consultable sur le site du **SNETAA-FO** : www.snetaa.org.

TOUS ENSEMBLES ! BONNES VACANCES !

*Plus que jamais, avant que la vague de la régionalisation, de la casse des statuts ne submerge l'Education Républicaine, la République une et indivisible, l'Education Nationale... après des vacances que le **SNETAA-FO** vous souhaite à toutes et à tous heureuses, reposantes, les meilleures possibles, qui vont vous permettre de recharger vos accus, il faudra reprendre et continuer la lutte, les combats pour la défense de la Voie Professionnelle !*

Car nous allons avoir besoin d'être motivés, en pleine possession de nos moyens pour la poursuite de nos mobilisations, de nos actions et ce dès la rentrée scolaire 2013 !

Pour cela plus que jamais nous comptons sur vous !

Nous avons besoin d'être solidaires, ensembles, unis pour la défense de la Voie Professionnelle Initiale, Publique et Laïque !

*Encore une fois, **BONNES VACANCES !***